

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 046-214600892-20251210-2025_061BIS-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 25 - 06 1 Bis

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

**CREATION
DE
POSTE**

**ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL
1° CLASSE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour Monsieur
[redacted] Adjoint Technique Territorial principal 2° classe, de
bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial principal
1° classe, dans le cadre du déroulement statutaire de carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un
poste d'Adjoint Technique principal 1° classe à temps complet au
26 janvier 2026.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2025-061
pour erreur matérielle.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire



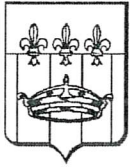
2025-062 BIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 046-214600892-20251210-2025_062BIS-DE



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

**PARTICIPATION DU
BUDGET
ENERGIES
RENOUVELABLES
AU
BUDGET
COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement des panneaux photovoltaïques installés sur les ateliers municipaux génère des recettes bisannuelles. Ces recettes, après couverture des dépenses de fonctionnement du budget Energies Renouvelables, dégagent un excédent que Monsieur le Maire propose de reverser au budget communal.

Pour 2025, ce versement est de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche, et charge Monsieur le Maire des opérations budgétaires.

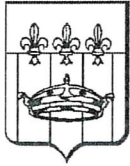
Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2025-062 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 046-214600892-20251210-2025_063BIS-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le collège d'Olt de Puy l'Evêque sollicite une participation financière
exceptionnelle pour l'organisation d'un séjour d'immersion en anglais en
Normandie.

Le coût par élève s'élève à 338 € et six élèves du groupe concerné
résident sur la commune de Duravel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une
subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (50 € par enfant résidant sur
la commune) qui sera prélevé à l'article 65748 du budget communal.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2025-063
pour erreur matérielle.

OBJET

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
SÉJOUR SCOLAIRE

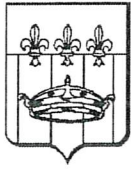
COLLÈGE D'OLT

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-064BIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 046-214600892-20251210-2025_064BIS-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire. Madame Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 27 octobre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2025

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2025-064 pour erreur matérielle.

OBJET

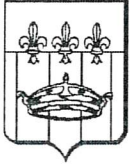
—
**APPROBATION
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 27/10/2025**

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-065BIS

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET

—
**APPROBATION
CONVENTION CADRE
DE
PARTENARIAT POUR
OCCUPATION DU
DOMAINE
PUBLIC ET PRIVÉ
COMMUNAL DANS LE
CADRE DE LA
CRÉATION D'UNE
OFFRE
DÉPARTEMENTALE DE
BOUCLES VTT**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 046-214600892-20251210-2025_065BIS-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.25

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention proposée entre le département du Lot et la Commune de Duravel afin de permettre la circulation de VTT sur le circuit proposé en annexe selon les conditions des articles de cette convention.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de cette convention.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2025-065 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Anne-Marie DAVID
Secrétaire de séance

Gérard CALASSOU
Maire

